

Appel à manifestation d'intérêt concurrente

Article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet : Manège dans le Square Marguerite YOURCENAR à Asnières-sur-Seine

La Commune d'Asnières sur Seine envisage de mettre à disposition 50 m² dans le Square Marguerite YOURCENAR en vue de la mise en place d'un manège, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

La mise à disposition se passera du **Samedi 22 Février au Dimanche 08 Mars 2020 (montage le 21 Février)**

Le candidat devra remettre les lieux à disposition pour **le Mardi 10 Mars**.

Le présent Avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer des attractions foraines de moins de 15 ans suivant justificatifs à produire.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à fournir à la commune les attestations d'assurance, extrait de Kbis de moins de 3 mois, le n° de registre du commerce ainsi que les contrôles techniques des manèges avant l'ouverture.

Le candidat devra fournir un ou plusieurs plans de masse ; des images et/ou vidéos des différentes attractions.

Les raccordements sécurisés au tableau électrique sont à la charge du candidat.

Le candidat devra s'acquitter du versement des droits Sacem et s'engage à ne pas effectuer d'affichage sauvage.

Le candidat s'engage à une gratuité pour les enfants d'Asnières-sur-Seine scolarisés en maternelle et en primaire, tous les dimanches de 13h00 à 15h00.

Le candidat s'engage à la Vérification des installations électriques conformément à la réglementation en vigueur. Attestation à fournir par un organisme certifié

Le candidat s'engage à la Vérification de la solidité, de la stabilité et du bon montage de l'ensemble des structures (attestation de bon montage signée à fournir impérativement avant l'ouverture des manèges).

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées à la *Direction des manifestations municipales* 12bis, rue des parisiens - 92600 Asnières sur Seine ou par courriel à manif@mairieasnieres.fr.

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat.

Si vous désirez recevoir des renseignements, veuillez-vous adresser au service des manifestations municipales, 12bis, rue des parisiens - 92600 Asnières-sur-Seine ou manif@mairieasnieres.fr

Date limite de réception des réponses : **le 17 février 2020 à 12h**

Mise en ligne : **le 22 Janvier 2020**